Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260420-2026_037-DE

Mairie de

Plogastel Saint Germain
Plogastell Sant Jermen

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage : **Délibération : 2026-037**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Nombre de membres :

En exercice :19

Présents : 19

Absents excusés : 3

Absents : 0

Procurations : 3

Votants : 19

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2026

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, NICOLAS Patricia, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, PATRON Florent, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, GAUTIER Anne

Absents excusés : BILLAND Jean-Christophe (procuration à BERRIVIN Annie), MEURISSE Frédéric (procuration à RAMPILLON Charles), DONNART Maëlle (procuration à COVES Delphine)

Secrétaire : LAINE Ingrid

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Le gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental.
Dans ce cadre, il a été décidé d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, ils disposent d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;

Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de nommer :
  - PLOUHINEC Lucien en tant que correspondant défense titulaire.
  - RENAULT Michel en tant que correspondant défense suppléant.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

La secrétaire de séance
Ingrid LAINE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260420-2026_037-DE